TSO : POUR QUI SONNE LE GLAS ?

DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Techniciens à Statut Ouvrier TSO

Dans la continuité de la réforme du statut des Ouvriers de l'Etat de fin 2016, l'administration persiste et signe pour une mort annoncée du corps des TSO.

Acte 1 : lors de l'établissement de la liste des 21 professions dites « stratégiques » celles des TSO ont été totalement occultées ;

Acte 2 : interdiction vient d'être donnée aux employeurs de recruter desTSO ;

Acte 3 : l'annonce du regroupement des OE, CED et TSO dans la même commission d'avancement.

La ***CFDT*** ne cautionne ni les dispositions qui ont été prises sans tenir compte de la spécificité des Techniciens à Statut Ouvrier ni les propos de l'administration qui consisteraient à laisser penser qu'elle valide ce principe de mise à mort du statut.

Aujourd'hui, se limiter aux seules professions ouvrières et occulter la population TSO est une hérésie au détriment de la compétence technique qu'ils apportent, mais aussi au regard de la fonction de maîtrise qu'ils assurent.

En effet, si l'ensemble des professions TSO ont une racine ouvrière, ils se distinguent par leur expérience et technicité. Les TSO ont toute légitimité dans les professions qu'ils occupent et sont au cœur du métier, que ce soit dans des établissements constructeurs, des centres d'essais, des organismes de surveillance, des établissements de maintenance ou encore dans les domaines scientifiques et techniques élargis à des spécialités pointues (essais, mesures, maintenance, mises au point, contrôles).

Les TSO possèdent les niveaux de qualification, décrits dans leurs fiches professionnelles, qui caractérisent les exigences de capacité attendues avec un outil de formation initiale et continue via les cours nationaux dont les programmes sont adaptés pour leur permettre d'acquérir les compétences techniques et d'ingénierie nécessaires aux besoins des employeurs.

Pour exemple, des besoins existent en Dessinateurs au SID, au SIAé et dans les bureaux d'études de la DGA alors que cette profession n'a pas été retenue parmi les 21 professions ouvrières. Chez les TSO celle-ci se décline du dessinateur (T2) au dessinateur concepteur (T4) puis au dessinateur de projet (T5bis). L'expertise est obtenue tout au long de la carrière en alternant les postes tenus et la formation. En 2008, le moratoire qui avait été mis en place avec l'interdiction d'embauches d'Ouvriers de l'Etat, a laissé la place au recrutement d'autres catégories de personnel avec des compétences techniques équivalentes mais avec des statuts souvent précaires.

Leur interdire l'accès au corps des TSO, incarne une mesure discriminante et va conduire à la mise en extinction de ce statut du fait de l'attrition de la population ouvrière. L'instruction ouvrière est pourtant claire sur le sujet : tous personnels civils du Ministère peuvent concourir aux épreuves probatoires dans le but d'intégrer le corps des TSO…

Pourquoi vouloir aujourd'hui interdire le recrutement de TSO alors que tous les employeurs reconnaissent leurs compétences ?

Pourquoi interdire le recrutement de TSO alors qu'à la demande de ces mêmes employeurs, les fiches professionnelles et les cursus de formation ont évolué ?

L'incohérence est totale, une fois de plus, c'est vouloir la mort des TSO.

Cet acharnement envers les TSO est inacceptable, les technocrates de l'administration se laissent guider par une vision économique purement dogmatique ! C'est une aberration et complément dédaigneux pour la population TSO.

Aujourd'hui, il y a une volonté de l'administration de regrouper toutes les CAO au niveau des CMG, pour les TSO c'était déjà le cas, mais traiter dans une même commission d'avancement les différentes populations ouvrières (OE, CED et TSO) ne va pas faciliter les choses car elles sont gérées par des instructions différentes. Un illogisme de plus, la ***CFDT*** revendique le maintien des CA de TSO dans leur configuration actuelle.

▼

La CFDT réfute et condamne la stigmatisation des TSO. Comme tous les agents du Ministère des Armées, ils ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire !

La CFDT revendique le maintien de toutes les filières et le recrutement dans le corps des TSO !

Pour la CFDT, il est indispensable de maintenir le statut de TSO, et n'en déplaise à certains, ce statut offre aussi la possibilité d'ouvrir la voie de la promotion sociale !

Paris le 10 octobre 2017